

# Tragi-comédie helvétique

Le coup de fil d'Elisabeth Kopp, qui vaut à cette dernière de comparaître devant la Cour pénale fédérale, semble aujourd'hui bien anodin. Par cette brèche se sont engouffrées des révélations en cascade, attestées par l'enquête de la commission parlementaire et complétées par les découvertes de ces derniers jours, dont on n'est pas sûr que la liste est close.

Ces faits, pour sûr, ont fait chuter au plus bas la confiance des citoyennes et des citoyens dans les autorités, tout comme ils ont terni l'image de démocratie-témoin qu'on nous a prêtée et que nous avons cultivée avec complaisance. Et le plagiat en forme de polar commis par Jean Ziegler ne pèse guère en regard de ces faits.

Dès lors l'urgence impose de faire sauter l'abcès et de prendre les mesures propres à empêcher que se reproduise une telle situation.

De la fichomanie mise à jour, Arnold Koller se demandait samedi dernier, face à la TV, s'il fallait rire ou pleurer. Bien sûr, le contenu de certaines fiches apparaît comme proprement courtelinesque, mais néanmoins notre sourire reste figé. Tout d'abord, ce contenu révèle une part d'amateurisme inquiétant s'agissant de services chargés de la sécurité. Et c'est faire preuve d'angélisme que de préconiser, comme certains à gauche, la suppression pure et simple de la police fédérale. Ce n'est pas parce que le danger a été mal identifié qu'il n'existe pas. Mais surtout les informations accumulées, erronées ou non pertinentes, ont pu porter préjudice à de nombreuses personnes. Il s'agit donc de faire la lumière rapidement et sans restriction — communication aux intéressés de leur dossier — et de dédommager tous ceux qui ont été lésés, et ce non seulement au niveau fédéral mais aussi dans les cantons.

Déjà au sein des partis bourgeois, on semble pressé de tourner la page et de concentrer les énergies sur les mesures à prendre pour prévenir de tels dérapages. Il ne s'agit certes pas de sombrer dans l'auto-flagellation et la chasse aux sorcières. Mais établir l'inventaire de ces dérapages et élucider les mécanismes qui ont permis

ces abus, n'est-ce pas la condition nécessaire d'un véritable assainissement?

Le Conseil fédéral a déjà évoqué la publication de directives plus précises relatives à la constitution des fichiers; il est également question d'une législation sur la sécurité de l'Etat. Fort bien. Pourtant la crise actuelle révèle des lacunes plus profondes, que ne sont pas à même de combler quelques prescriptions supplémentaires. C'est l'équilibre des pouvoirs qui est en cause. Du fait du gouvernement de tous les partis, on avait pu croire à un contrôle mutuel déjouant ou, pour le moins, limitant les abus. Il faut déchanter. Nos ministres, tout occupés à leurs tâches multiples, n'ont plus la vue d'ensemble sur l'activité de l'administration, et même pas sur leur propre département. La mine déconfitée d'Arnold Koller et de Kaspar Villiger au Téléjournal en disait long à cet égard. Face à cette évolution, le statut constitutionnel du parlement, autorité suprême de la Confédération, ne peut plus faire illusion. Non pas qu'il faille paralyser l'exécutif: la gestion d'un Etat moderne exige un gouvernement qui puisse agir avec souplesse et rapidité. Mais à ce pouvoir accru doit faire face un parlement attentif et doté des moyens qu'exige sa fonction de contrôle. Or jusqu'à présent les députés se sont montrés réticents à améliorer la position du législatif, ses pouvoirs d'investigation. L'occasion est donnée et l'on observera avec attention si l'indignation des partis politiques, exprimée ces jours derniers, débouche sur des mesures concrètes. Le pouvoir politique se nourrit des terrains abandonnés. D'où l'importance du renouveau civique que nous évoquions dans DP 978. D'où notre désaccord avec l'appel au boycott des festivités du 700<sup>e</sup> (voir pages 2 et 3). C'est en occupant le terrain, c'est en affirmant haut et fort que cet Etat est leur que groupes de citoyens, organisations de toutes sortes font vivre la démocratie et contribuent au contrôle et à la limitation du pouvoir. Non en le désertant.

# Fichiers: ni nouveaux, ni à jeter

(yj) De fichier révélé en fichier confirmé, de commission parlementaire en délégation ad hoc comportant le très expérimenté Cincera, les citoyens passent de l'étonnement abasourdi à l'indignation de plus en plus scandalisée. Leur confiance est profondément ébranlée et la crise semble désormais déclenchée, largement incontrôlable à la veille d'une célébration — celle du 700<sup>e</sup> — à laquelle beaucoup veulent déjà renoncer.

Dans ce climat, encore alourdi par le stade ultime du psychodrame national qu'est devenue l'affaire Kopp, il faudra bien davantage que l'indignation incroyablement naïve d'un Arnold Koller ou la gravité sincère et (trop) gentille d'un Kaspar Villiger.

Il faudra surtout davantage que les déclarations des «anciens», qui ont décidé la mémoire courte: quand il parle d'indemnisation, Kurt Furgler devrait faire le calcul des coûts qu'il aura lui-même engendrés; et Rudolf Friedrich devrait se souvenir qu'il a notamment cautionné la curieuse «réim-

pression» en 1983 de l'arrêté fédéral de 1909 créant un bureau suisse de police centrale.

De manière générale, dans l'agitation actuelle autour du problème des fichiers, on tend à oublier certaines choses et à faire par ailleurs des propositions hâtives. D'où les cinq remarques suivantes:

**1. L'affaire des fichiers n'est pas nouvelle.** Tous les problèmes actuellement débattus l'ont déjà été par les connaisseurs, dont le cercle demeurerait désespérément étroit: il suffit de rappeler ici les

épisodes de la Police fédérale de sécurité, et surtout de la résistance au KIS (système informatisé de renseignement de police) qu'il s'agissait de constituer à l'échelle nationale d'abord, sans base légale ni réglementaire, et à l'échelle latine ensuite, en fonction d'un fragile «concordat administratif oral». De manière générale, la publication de textes classés «confidentiel» a fait l'objet de plusieurs affaires et notamment du Moniteur de police et, dans un premier temps, du système RIPOL. Enfin, on a beaucoup parlé des dispositions spéciales, pour raison de police et de sécurité d'Etat, des projets pour une législation sur la protection des données\*.

L'attitude du Ministère public, dirigé par Peter Gerber, n'aura pas davantage aidé à la compréhension des choses que celle de Peter Huber, nommé à la tête des services de police en avril 1982. Mais tous les combats menés à l'époque sur ces différentes affaires ont été bloqués par la majorité bourgeoise et la bonne conscience collective. Il fallait être au moins gauchiste à peine repentini et/ou juriste démocrate pour s'occuper de dossiers qui n'inquiétaient pas le public, et n'intéressaient pas la grande presse.

## Le 700<sup>e</sup> boycotté

(réd) L'hebdomadaire alémanique *Die Wochen Zeitung* et quelques artistes ont décidé de faire signer le texte ci-dessous. Pour l'information de nos lecteurs, nous publions ce texte sans pour autant, comme expliqué dans l'éditorial, nous y rallier. La *Wochen Zeitung* le publie également dans son édition de cette semaine avec les premières signatures obtenues. Une manifestation nationale «contre l'Etat fouineur» est prévue le 3 mars à Berne, à l'occasion de l'ouverture de la session de printemps des Chambres fédérales.

### Pas de culture pour l'Etat fouineur

Après la publication du rapport de la Commission d'enquête parlementaire, le Conseil fédéral a promis de mettre «fondamentalement de l'ordre» dans la police politique. Cependant, depuis lors, le gouvernement, la majorité du

parlement et les partis prétendument libéraux se contentent d'essayer d'apaiser les citoyens et les citoyennes indigné-e-s. Ils ne renoncent pas à l'idée même d'un Etat fouineur. Ils se demandent au contraire comment moderniser la police politique et la rendre plus efficace.

Personnellement ou en groupes, des artistes ont protesté contre la tentative des autorités de laisser cette crise de confiance traîner en longueur. Nous nous associons à cette protestation. Nous voulons lui donner du poids en prévoyant des conséquences dans un domaine où ce même Etat a besoin de nous: pour la fête du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, en 1991. Les intentions de l'Etat quant à cette fête et son comportement d'Etat fouineur sont en complète contradiction. Pour la fête, on nous invite à «montrer notre société sous un éclairage critique», à «quitter les sentiers battus» et à «mettre nos

habitudes en question». Dans la vitrine d'un anniversaire financé par l'Etat, nous devrions être critiques. Si nous le sommes en dehors de cela, nous sommes fichés comme adversaires de l'Etat.

Nous n'avons pas l'intention de jouer ce double jeu. C'est pourquoi nous déclarons:

- que nous refusons de fêter un Etat fouineur, même par de la «critique constructive», une critique qui risque d'être examinée par les fouineurs de la Taubenstrasse;

- que ceux qui sont impliqués dans l'un des nombreux projets de CH-700 réfléchissent à leur collaboration et se réservent de renoncer à leur projet si, d'ici la fin de l'année, toutes les personnes fichées n'ont pas eu libre accès à l'entier de leur fiche et de leur dossier, et que la police n'est pas entièrement déchargée de sa tâche fouineuse.

Renseignements et signature: Die Wochen Zeitung, Stichwort 700-JF, 8059 Zurich. Tél.: 01 201 12 66.

**2. On a oublié, semble-t-il, les Directives applicables au traitement des données personnelles dans l'administration fédérale,** du 16.3.1981, de même que le Règlement sur l'enregistrement et la publication des fichiers du 18.10.1984, sur la base duquel a été publié, dans la Feuille fédérale du 20.5.1986 (pp. 118-224), le registre des fichiers de données personnelles (cf. DP 981). Cette liste énumère les centaines de fichiers auxquels les personnes concernées ont accès avec toutefois des restrictions pour les quelque 1,5 million de personnes enregistrées dans les 8 fichiers avoués par le Ministère public de la Confédération, lequel «*ne communique des renseignements à une personne sur les données la concernant que sur demande écrite accompagnée de la présentation d'un document d'identité officiel*».

Au reste, une lecture attentive de ce registre révèle que, mises à part les données des assurances sociales (AVS) et de l'Office fédéral de la statistique, les plus abondants fichiers sont bel et bien tenus au Département fédéral de justice et police (Office fédéral de police, Office fédéral des étrangers et Ministère public). Largement de quoi susciter la curiosité, comme par exemple celle d'un certain Moritz Leuenberger, qui demandait par voie de postulat, déposé le 12.12.1984, un régime transitoire pour la protection des données.

**3. L'élaboration de la loi sur la protection des données, que Kurt Furgler avait poussée dès la fin des années 70, a connu des aléas considérables.** Or, chaque jour se créent des faits accomplis, et autant d'opposants potentiels à une intervention du législateur. L'année d'Orwell (1984) demeura sans effet et M<sup>me</sup> Kopp se mit à tergiverser. Finalement, le projet, amaigri par rapport aux propositions des experts, sortait en mars 1988, après une douzaine d'années de travaux préparatoires divers. Le Conseil des Etats, qui va examiner ce projet le 13 mars prochain, serait bien inspiré de le renforcer, plutôt que de retrancher comme le parlement aime tant le faire.

**4. Améliorer l'existant.** Outre le forcing désormais engagé pour une loi qui aura trop longtemps attendu, il convient, plutôt que de faire une autre loi sur les fichiers comme proposé par Arnold Koller, de revoir certains textes, tels la

Loi sur les rapports entre les Conseils du 23.3.62, pour renforcer le contrôle parlementaire, et la Loi sur l'organisation judiciaire du 16.12.1943, pour ouvrir de nouvelles voies de droit aux citoyens soucieux de protéger leur personnalité. Il serait évidemment très intéressant de légiférer sur la sécurité de l'Etat, mais la crise n'est pas encore assez profonde pour cela.

**5. Enfin, très important, il ne faut en aucun cas détruire les fichiers les plus chauds,** rassemblés pour l'essentiel dans les années 50 et 60. Ces documents devront être versés aux Archives fédérales où ils témoigneront de l'état d'esprit d'une partie de l'administration — mais aussi et surtout de la population. Rappelons qu'à l'époque, une simple visite à l'exposition-vente annuelle organisée par Suisse-URSS suffisait à attirer l'at-

tention des concitoyens comme de la police. C'est inimaginable à l'ère Gorbatchev, mais c'était encore tout à fait admis il y a une vingtaine d'années. Car si M<sup>me</sup> Kopp n'est (avec Mars/Zorn) que la plus célèbre incarnation d'un certain milieu des affaires des bords dorés de la Limmat, le Ministère public de la Confédération et ses fonctionnaires besogneux et maladivement soupçonneux ont, longtemps après la fin de la guerre, reflété assez fidèlement les mentalités dominantes en Helvétie. Il conviendrait que la mémoire collective s'en souvienne en 1990, entre deux célébrations patriotiques (Diamant en 1989 et 700<sup>e</sup> en 1991). ■

\* A l'époque, DP a parlé à plusieurs reprises de ces questions, notamment du KIS, dans les numéros 611/29.10.81, 654/7.10.82, 671/10.2.83 et 678/31.3.83.

#### JEUX OLYMPIQUES

### Cicatrices

(pi) Le refus des Jeux olympiques par les Lausannois le 26 juin 1988 a laissé des traces chez les journalistes vaudois. Pas une occasion n'est manquée de tenter de démontrer aux votants qu'ils ont fait une erreur. Dernier en date, Philippe Muri, dans *L'Illustré*, fait le point sur l'état d'avancement des travaux à Albertville qui accueillera les JO en 1992. «*La Savoie se paie les jeux sans saccager Dame Nature*» nous assure le journaliste. Une tout autre impression se dégage de la lecture d'un article paru dans *Le Monde* des 11/12 février, qui décrit par le menu la somme d'infrastructures qu'il a fallu construire pour les jeux, dans une région déjà fort endommagée par le tourisme de masse. On y apprend notamment que «*Ce sont les opérations lourdes de remodelage des montagnes, sur lesquelles ont été tracées les pistes de ski alpin et de ski de fond (...) qui furent le plus vite exécutées*». Par peur d'un mouvement d'opposition ? L'article ne donne aucune explication à cette hâte. Autre information intéressante: en cas de manque de neige, une usine en fabriquera dans une carrière, à l'abri du soleil, avant de la transporter par hélicoptère sur les

pistes. On en vient à se demander si les organisateurs ne préféreraient pas un hiver sans, les pistes pouvant être recouvertes artificiellement alors que les voitures avanceraient et les skieurs glisseraient en l'absence des intempéries et de leurs inconvénients. On sait la quantité d'énergie engloutie par la production artificielle de neige et son transport par hélicoptère. On imagine aussi que les installations ne seront pas démantelées après le grand rassemblement et qu'elles permettront, au mépris d'un ordre naturel des choses, d'enneiger à grand renfort d'électricité les pistes avant Noël et jusqu'à Pâques lorsque la météo sera par trop capricieuse ou si le réchauffement constaté ces dernières années se poursuit.

Albertville est la preuve manifeste que des Jeux olympiques sont devenus impossibles à organiser sans des atteintes importantes à l'environnement, qu'elles soient directement visibles ou par effet de ricochet.

La visite du Musée olympique, où une exposition est consacrée aux JO d'hiver, permet d'observer ce glissement du concours — Jean-Claude Killy juché sur des bottes de paille pour recevoir une médaille d'or en 1968 à Grenoble — à la compétition où les champions, malgré les exploits réels qu'ils réalisent, ne jouent finalement plus qu'un rôle secondaire.

# Pilule amère

**(ag) Il suffit de passer une frontière pour que changent quelques comportements significatifs, comme par exemple la qualité du café. Les prix font partie de ces franchissements douaniers. Ils demeurent très différenciés à l'intérieur de la Communauté européenne et, à plus forte raison, entre la Suisse et ses voisins. Les médicaments sont de ce point de vue très révélateurs.**

Par exemple *The Medical Letter*, du 1<sup>er</sup> septembre 1989, tout en donnant la fiche d'analyse de deux médicaments contre l'hypertension, le Cartéolol et le Penbutolol, donne la liste des principaux bêta-bloquants disponibles en Europe. C'est ainsi que le Métoprolol coûte moins cher en francs français, 31.20, qu'en francs suisses, 38.40! Il était dès lors intéressant de faire une étude systématique. La Fondation suisse pour la protection des consommateurs l'a entreprise et en rend compte dans le dernier numéro de sa revue *Test* (février 1990).

Son travail a été facilité par une enquête du Bureau européen des Unions de consommateurs. Dans les douze pays de la Communauté fut établie une liste de médicaments les plus importants et les plus souvent utilisés. Elle fut arrêtée après mise en équivalence exacte, car souvent les mêmes produits sont vendus sous des noms différents. Par exemple le même tranquillisant est baptisé, selon les pays, Temesta ou Tavor ou Ativan. Les flacons et les emballages divergent aussi, bien évidemment.

La bonne moitié de ces 125 produits

figurent sous des formes comparables

dans la pharmacopée suisse, reconnue par les caisses-maladie.

Une comparaison valable pouvait être établie sur une telle base. Pour quel constat?

Dans tous les domaines, elle fait apparaître des différences de prix considérables, la Suisse étant toujours la plus chère.

L'énumération serait fastidieuse. Nous reprenons simplement le tableau établi par *Test* et comparant pour quelques produits les prix

suisse, français, italiens, allemands.

La réponse des industries suisses est connue. Elle a été confirmée par Frank

Bridel, directeur d'Interpharma, sur les ondes de la radio romande.

Les prix étrangers, nous dit-on, sont souvent des prix politiques, imposés au vu des déficits de la sécurité sociale.

En règle générale, il est ajouté l'argument de la recherche. Il faut des marges fortes pour financer des laboratoires efficaces. Et les vraies découvertes sont chose rare. Voyez l'état de l'industrie pharmaceutique française, même si la France compte de remarquables savants

## Prix de certains médicaments en Suisse et chez nos voisins

Médicament	Suisse	France	Italie	RFA
Valium	7.75	2.10	—	6.20
Inderal	24.—	6.68	5.91	—
Persantin	29.90	8.36	10.82	24.78
Hydergin	30.90	7.11	7.93	28.03
Venoruton	46.35	—	12.38	36.54
Lomudal	37.15	10.97	10.61	31.82
Tagamet	46.20	11.42	12.21	40.39
Daonil	22.70	6.99	7.73	—
Euglucon	22.70	6.54	5.74	10.73
Bactrim	19.60	5.45	5.—	13.31
Eusaprim	20.50	5.81	5.79	18.48

et des instituts renommés.

A cette réponse classique, une objection. L'Allemagne a une industrie pharmaceutique performante, or nous sommes 1,2 fois plus cher que ce pays; et 1,7 plus cher que l'ensemble des pays de la Communauté. Il y a donc bien un surcoût suisse.

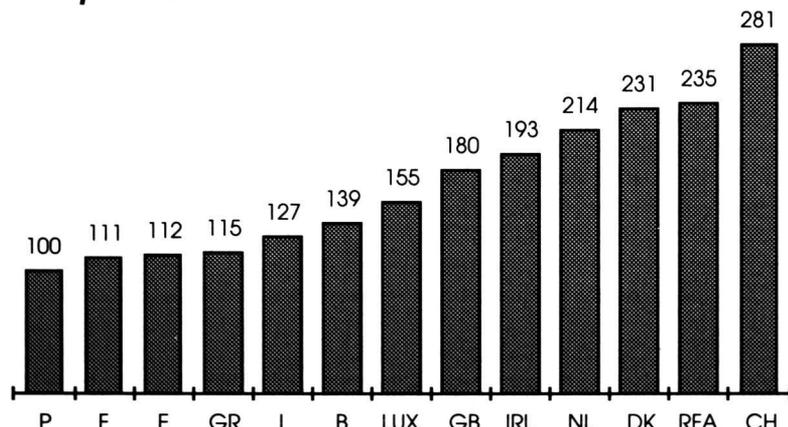
Les médicaments représentent le 15% des dépenses générales de santé qui ascendent à 11 milliards. Les produits pharmaceutiques sont estimés à 1,6 milliard (chiffres de Roland Seiler, rédacteur de l'étude de *Test*).

Ramenée à l'aune allemande pour tenir compte des réponses données ci-dessus, la dépense serait de 250 à 300 millions inférieure. On dira que ce n'est pas considérable

Mais 300 millions, c'est la somme que le Parlement, faisant, disaient les commentateurs, un effort généreux, a consacrée pour corriger les injustices les plus criantes de l'assurance-maladie.

300 millions, c'est donc beaucoup. ■

## Prix des médicaments en Europe — comparaison



## Au chrono

(pi) Voilà cinq mois que l'information n'est plus la même à la Radio suisse romande. «Nouveau jingle, nouvelle philosophie de l'info, nouveaux collaborateurs, nouveaux locaux, nouveau, nouveau... c'est Info Pile» nous dit *Le Funambule*, l'«hebdo d'entreprise de la RTSR». De l'autre côté du poste, ce qui touche l'auditeur, c'est évidemment cette «nouvelle philosophie». *Le Funambule* nous la révèle: «Toutes les éditions d'Info Pile sont calibrées. Il y a les 241, les 352, les 593. Le code 352 par exemple signifie 3 minutes/5 informations/2 illustrations sonores. Chaque info dure 20 secondes (l'équivalent de 5 lignes dactylographiées) et chaque illustration sonore prend 40 secondes. Ces modules permettent, sans chronométrage préalable, de se tenir à la durée prévue (tolérance moyenne: 5 secondes). Contrôlez, vous verrez!»

Pour ma part, je ne contrôlerai pas. Car si j'écoute volontiers Info Pile, je préférerais davantage de souplesse. Que l'on me serve un 241 sous prétexte que la grille le prévoit à cette heure, même si l'actualité justifierait un 593, me paraît aussi stupide que d'exiger d'un journaliste qu'il ne fasse que des papiers de cinquante lignes, quel que soit le sujet qu'il traite. Quant à prévoir des infos de 20 secondes-pas-plus et des «illustrations sonores» du double, c'est le comble: pourquoi mobiliser l'antenne pendant 20 secondes pour une information n'en méritant que dix. Et qu'est-ce qui justifie de bâcler un sujet en 20 secondes alors qu'il en faudrait le triple pour être complet ?

L'actualité doit rester du direct, avec sa part d'improvisation. Cette manière de calibrer contribue à supprimer toute hiérarchie: un fait-divers insignifiant sera hissé au rang d'événement sous prétexte qu'on peut lui consacrer 20 secondes plus une «illustration sonore» et parce qu'il n'y a rien d'important à annoncer à la même heure. Soixante minutes plus tôt ou soixante minutes plus tard, il aurait peut-être simplement passé à la corbeille, parce que le 352 était déjà plein... Pour paraphraser Bernard Béguin, les micros n'écrivent pas l'événement, ils le font.

Chacun aura aussi remarqué le lifting

dont a été victime la revue de presse, désormais en deux éditions: les titres à 7.15 heures et un peu plus consistant une heure plus tard. Là, c'est du 515: 5 minutes/1 dessin laborieusement décrit/ 5 jeux de mot à glaner dans les titres du jour. Contenu informatif: zéro, ou presque. A moins que vous ne vous intéressiez aux querelles qui agitent la Couronne d'Angleterre, aux états d'âme des journalistes qui n'ont pas gagné les huit millions à la loterie ou à la dernière mode vestimentaire audacieuse décrite par tel ou tel magazine. S'agissant des hebdomadaires, la citation exclusive et systématique des deux titres du groupe Ringier n'est pas justifiée. Car, de *La Lutte syndicale* à *Entreprise romande*, en passant par *Le Cheminot* ou même, sans fausse modestie, *Domaine public*, la Suisse romande ne manque ni d'hebdomadaires, ni de plumes de talent. ■

TV ALLEMANDE

## Priorité à l'information

(cfp) Le soir du 7 février, l'émission d'information AK Zwo de la deuxième chaîne de la RDA commençait son bulletin en annonçant la première à Dresde du film *Carmen* joué par deux vedettes de patinage artistique, dont la Saxonne Katarina Witt qui fut ensuite interviewée. Le présentateur a pris ensuite la peine de s'excuser de ne pas avoir commencé par les informations politiques, mais l'adaptation aux normes occidentales est si rapide que le moment viendra où les informations de RDA différeront à peine de celles des chaînes de RFA. Mais ce qui caractérise aujourd'hui la télévision allemande des deux côtés de la frontière, c'est la place faite à l'information.

Que de séances de la Table ronde ou de la Chambre du Peuple ont passé en direct et en priorité sur les écrans. Et lorsque certains gouvernants ou anciens gouvernants s'expriment et s'excusent, ou lorsque des représentants de la nouvelle opposition font leurs débuts dans des enceintes qui leur étaient jusqu'ici fermées, on en vient à s'imaginer ce

## ÉCHOS DES MÉDIAS

L'audience des chaînes de télévision a atteint de nouveaux records en France en 1989. Ainsi, selon *Le Monde* du 13 février, 87,2% des Français âgés de six ans et plus ont regardé au moins une fois la télévision au cours d'une journée moyenne de décembre.

En moyenne toujours, chaque téléspectateur a passé de 205 minutes devant son poste en mai, mois de plus faible écoute, à 236 minutes en décembre, mois record.

3SAT, la chaîne de télévision de l'espace germanophone à laquelle la SSR participe, envisage une association avec la télévision de la RDA. Le nom restera le même malgré la présence de quatre partenaires. En RDA, où le cablage n'existe pas, la diffusion se ferait par les deux chaînes existantes.

qu'auraient été des retransmissions de séances de réunion pendant la Révolution française!

Mais il n'y a pas qu'en Allemagne où l'information télévisée se développe. Evoquons, par exemple, l'Eurojournal présenté quelques matins chaque semaine par FR3. En version originale, avec quelques sous-titres, ce sont, à partir de 8.30 heures, quatre bulletins de nouvelles, à peine différés, qui sont diffusés: Sky News, en anglais, RTL Plus, en allemand, TVE International, en espagnol, et RAI Uno, en italien. Quant à la chaîne germanophone 3SAT, elle fait suivre le bulletin de AK Zwo de RDA d'un résumé de nouvelles rédigé à l'Ouest.

Il ne reste plus donc, en matière d'information parallèle, qu'à signaler l'émission du samedi soir sous le titre «Histoire parallèle» sur La Sept et FR3 où, jusqu'en 1995, les actualités cinématographiques de la semaine, il y a cinquante ans, en France et en Allemagne, sont comparées. Excellente leçon de choses. ■

# La Suisse, un pays si affreux

Je vous parlais d'*Ouchy mon village*; je vous parlais de *Grandvaux*; je vous parlais du dernier Cherpillod...

Cette semaine, je n'ai vraiment pas envie de rire. Savez-vous ce que j'ai appris?

La reine d'Angleterre — la REINE D'ANGLETERRE! — quatrième fortune mondiale, paraît-il, ne met pas ses petites économies dans une banque suisse. Tel que. Quelle époque!

Là-dessus, le livre de Ziegler, *La Suisse lave plus blanc*. J'ai écouté l'émission de Pivot; j'ai suivi *Table ouverte*. Eh! bien, je dois le dire bien haut: Ziegler, comme le disait Monsieur Surin, est un imposteur! Il exagère épouvantablement. Il calomnie, il diffame. Tenez, ça me rappelait ce pauvre Hoess, le chef du KZ d'Auschwitz. On prétendait qu'il avait tué trois millions et demi de Juifs. Or, vérifications faites, il n'y en avait que deux millions et demi. A peine. Ziegler, c'est le même procédé: il gonfle tout. Aussi, averti par l'exemple d'Auschwitz, moi, de mon côté, je ramène tous ces chiffres qu'il avance. Page 25, il parle d'un marché de la drogue se situant «entre 300 et 500 milliards de dollars par an» — je me dis: entre 200 et 350 milliards. Je réduis d'un tiers - comme pour Hoess. Page 89, il écrit que les trafiquants de drogue ont encaissé en 1988 «une somme estimée supérieure à 60 milliards de francs suisses, dont une grande partie est blanchie en Suisse...». Comme Argan, au début du *Malade imaginaire*, je rabats: 40 milliards. Et je me dis que si le quart est blanchi en Suisse — dix milliards — c'est le bout du monde et c'est déjà pas si mal que ça pour un aussi petit pays que le nôtre.

(«Mais, me disait André Bonnard en 1948, *la Suisse est une grande puissance financière!*») — pour répondre à une objection que je lui faisais).

Un grand moment, lors de l'émission Pivot, quand l'un des contradicteurs de Ziegler lui dit: «*Si la Suisse est un pays si affreux, pourquoi ne vous faites-vous pas Français?*» (argument repris à *Table ouverte*). Et Ziegler de répondre très dignement qu'il aime son pays.

D'un autre côté, impayables, ces Français! Savent pas compter et ont la mémoire courte. Moi, JeanLouis Cornuz, né en 1922...  $22 + 20 = 42$ ... Juste? J'ai eu vingt ans en 1942. Patriotisme mis à part, mon peu de goût pour la Gestapo a fait qu'à l'époque, je préférerais infiniment être Suisse!  $22 + 30 = 52$ : nos amis Français se préparaient à la petite fête de Dien Bien Phu... Sans compter l'affaire des piastres, organisée par des gens dont je me persuade qu'ils devaient ressembler plus aux amis de M. Surin qu'à ceux de M. Ziegler. De toute façon, ces choses-là ne sont ni mon fort, ni mon

faible. Je n'y aurais pas été, sans doute, mais le frère cadet d'un ami... le frère aîné d'un élève... Non, je préfère mon pays.  $22 + 40 = 62$ . 1962, j'avais 40 ans. J'aurais eu très probablement un ou deux élèves, ou sautant sur des mines, ou participant à des ratonnades, ou se voyant couper les... Je n'insiste pas. Ou encore enfermés pendant des mois, des années, comme Henri Martin, ou contraints de se réfugier...chez nous! Voyez-vous, plus j'y réfléchis, plus je crois que Ziegler et son livre font honneur à la Suisse. Il n'est que de se poser la question: est-ce qu'il aurait pu paraître dans les pays de l'Est? Réponse: non! Chez Pinochet ou chez tel autre dictateur américain? Réponse: non! En France, en Italie? Réponse: oui, bien sûr — mais comme tout le monde parle à la fois et que personne n'écoute, il n'aurait pas eu le même effet. ■

## LA DETTE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

# Des solutions imaginables et possibles

(cfr) Un groupe de sages — constitué de représentant des organismes d'entraide, de l'économie privée, de parlementaires de droite et de gauche — a planché plusieurs mois, l'an dernier, sur l'endettement des pays en développement, à la demande du Département fédéral des finances. Le résultat relève du compromis helvétique: c'est le plus petit commun dénominateur qui est livré au public dans un rapport.

On aurait souhaité que ces têtes bien faites accouchent sur le papier de toutes les solutions possibles et imaginables — qu'elles ont certainement à l'esprit — pour aller au-delà des idées qui circulent dans l'administration et les milieux qui se penchent sur ce problème dans le monde entier. En particulier, le groupe aurait pu analyser plus en détail les causes de l'endettement et la manière de sortir de l'impasse.

### A la charge du contribuable

Les solutions proposées sont déjà à l'heure actuelle des classiques, bien qu'aucune n'ait été réalisée sur une large échelle: garantie du service des intérêts, remises de dettes en faveur des pays à faibles revenus, encouragement

des investissements directs et du rapatriement de capitaux, transformation de la dette en fonds de protection de l'environnement, compensation des pertes à l'exportation... Douze mesures au total, y compris des programmes de développement viables et la coopération avec les institutions internationales. Toutes ces actions proposées sont certes bonnes, mais on peut objecter qu'elles sont à la charge des contribuables des pays créanciers, alors que les responsables, c'est-à-dire en premier lieu les gouvernements des pays en développement et en second lieu les exportateurs et les banques, ne sont pas sollicités. Il est vrai que le rapport n'aborde pas les modalités d'exécution de ces mesures. Si le secteur privé est mentionné aux côtés de la Confédération pour «des mesures complémentaires (qui) devraient être

envisagées (...) pour favoriser le renforcement de l'économie privée et le développement social» (à vous de deviner à quoi le groupe pense), il n'est plus question de ce même secteur privé et de sa participation dans le cadre de la remise d'avoirs de la Garantie des risques à l'exportation, en faveur des pays à faible revenu.

### **Un système multilatéral de compensation**

En fait, les modalités d'exécution seraient un problème marginal si elles ne soulevaient la question de la responsabilité. Tout se passe comme si on considérait les pays en développement comme de vagues entités victimes d'une situation de crise aussi imprévisible qu'un typhon ou une sécheresse. Il est clair que ces pays ne sont pas responsables de la hausse des taux d'intérêt ni des fluctuations des cours des matières premières, encore que là, plusieurs d'entre eux aient forcé leurs productions et que, pour les produits alimentaires de base, la chute des cours est due plus à un excédent de l'offre qu'à une faiblesse de la demande (on ne peut pas boire six tasses de café par jour pour aider le tiers monde). Dans le domaine des produits de base, on devrait penser à un système multilatéral sérieux de compensation des pertes à l'exportation. Certains pays ont vu leurs revenus à l'exportation baisser de 30 à 40% en 2 ans et aucun pays, le plus riche soit-il, ne peut encaisser un tel coup sans problème.

Mais revenons à la dette. Elle est la conséquence d'emprunts ou d'achats faits par des individus, membres de gouvernements en grande partie, à d'autres individus, financiers, industriels. Ces emprunts étaient censés contribuer au développement de leurs pays, c'est-à-dire générer directement ou indirectement des revenus qu'on espérait suffisants pour assurer le remboursement des emprunts. Que s'est-il passé? Pourquoi, sur une si grande échelle, ces emprunts ont-ils été un échec et comment faire avec les nouveaux prêts?

### **Manque de stratégie**

D'abord, il y a l'infrastructure, l'environnement économique. Quand des

denrées comme l'eau, l'électricité, le téléphone, les transports ne sont pas assurés ou qu'il faut une semaine pour dédouaner un paquet de pièces de rechange, la productivité en est forcément affectée. En Afrique, les bas salaires ne compensent ni la faiblesse de la productivité, ni les coûts dus à des facteurs externes. Et de plus, il faudrait avoir une productivité supérieure à celle des pays riches pour se battre contre des taux d'intérêt plus élevés que ceux que doivent assumer les emprunteurs des pays industrialisés. Pris isolément de leur contexte, les investissements n'étaient peut-être pas mauvais, mais ils n'étaient pas inscrits dans une stratégie. Et c'est là probablement une des meilleures idées du rapport, certes pas nouvelle, mais qui mérite qu'on y réfléchisse dans tous les pays, donateurs et bénéficiaires, celle de «programmes d'ensemble» ou de «programmes de développement viables». Certes les gouvernements du tiers monde font des plans de développement, mais tout se passe souvent comme si, voulant construire une maison, l'un mettait une fenêtre là où il n'y a pas encore de mur et l'autre un robinet là où il n'y a pas d'écoulement, ou pire comme si deux ouvriers posaient deux robinets d'eau froide sur la même baignoire. Il n'y a pas assez de coordination et les gouvernements acceptent tout ce qu'on leur propose alors que des éléments fondamentaux des plans ne trouvent pas de financement.

### **Une loi «anti pot-de-vin»**

La Coopération suisse a compris ce problème depuis longtemps. Avec ses faibles moyens, elle arrive parfois à prendre en charge un mur entier ou toute la tuyauterie. Mais il faudrait que tous les pays donateurs se mettent d'accord pour financer ensemble tous les éléments d'un plan, établi par le pays bénéficiaire, et pour ne pas sauter des étapes. Il y a plus grave encore. Comment, pour des pays à strict contrôle des changes, la Banque mondiale est-elle à même de dire que le montant de leurs avoirs à l'étranger suffirait pour rembourser leurs dettes? Le moyen le plus utilisé pour exporter des capitaux, c'est les dessous de table. Et quand on en est là, on se moque pas mal de la productivité ou des effets de développement d'un

projet. Plus l'investissement est grand, plus le pot-de-vin s'accroît et ces sommes ne tombent pas du ciel. A quand une loi punissant les exportateurs qui versent des «commissions» comme aux Etats-Unis? Certes dans le domaine la concurrence est grande. Mais faut-il assurer le succès d'une entreprise grâce à des éléphants blancs dont le coût est finalement reporté sur les couches les plus défavorisées?

Les premiers responsables sont évidemment les gouvernements des pays en développement. Et ces éléphants blancs ne sont possibles que parce qu'il n'y a pas de contrôle par un parlement, par le peuple. Le mot anglais «accountability» (le devoir de rendre des comptes) est plus approprié que le mot français «contrôle». Les gouvernements et les administrations ne sont pas tenus de rendre des comptes à leurs concitoyens, aux contribuables. Où il apparaît que la démocratie n'est pas un luxe pour pays riches. Il serait probablement plus efficace, pour contribuer à résoudre le problème de la dette ou celui de l'endettement futur, de révéler quels sont les avoirs en Suisse de Mobutu ou d'autres dirigeants plutôt que d'en garantir les intérêts ou de simplement effacer la dette. ■

## **DP** **Domaine Public**

### **Rédacteur responsable:**

Jean-Daniel Delley (jd)

**Rédacteur:** Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Charlotte Feller -Robert (cfr)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: Jeanlouis Cornuz

René Longet

### **Abonnement:**

65 francs pour une année

### **Administration, rédaction:**

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

**Tél:** 021 312 69 10 **Téléfax:** 021 312 80 40

**Boîte aux lettres Vidéotex:** 021/3126910

**CCP:** 10-15527-9

### **Composition et maquette:**

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Liliane Monod

### **Impression:**

Imprimerie des Arts et Métiers SA

# Le triomphe du libéralisme ?

Certains voient dans l'effondrement des partis communistes de l'Est la victoire du libéralisme sur le socialisme. Mais étaient-ce bien ces deux doctrines qui étaient en jeu? Sur ce sujet s'exprime René Longet, conseiller national socialiste.

La chute des régimes à parti unique d'Europe de l'Est a souvent été présentée comme le triomphe du libéralisme. Je prétends quant à moi qu'il s'agit en réalité de la victoire historique de la Deuxième Internationale sur la Troisième.

On a pensé dans les années 60 et 70 que Staline et le stalinisme étaient responsables de tout le mal provoqué par les «déviances du socialisme»; on découvre aujourd'hui qu'une bonne partie du problème vient en fait de Lénine et du léninisme et on verra bientôt que c'est du côté de Marx et du marxisme qu'il faut chercher. Du moins du côté d'une interprétation qui a été faite de la pensée parfois fort subtile de Marx, réduite à un mélange entre eschatologie, vision mécanique de l'histoire et manichéisme social; pour le militant, le monde et son histoire pouvaient parfaitement tenir en un combat entre bons et méchants; le dirigeant trouvait dans le corps doctrinal à justifier l'injustifiable.

Cette opposition n'est pas celle entre socialisme et libéralisme, du moins pas principalement. C'est l'opposition entre les deux conceptions du socialisme qui s'affrontaient en 1920 au congrès de Tours. Les socialistes eurent à choisir entre la voie évolutionnaire et démocratique d'une part et la voie révolutionnaire et de la «dictature du prolétariat» de l'autre. On savait d'ailleurs déjà à quoi s'en tenir: d'emblée Lénine annonçait l'élimination des courants non bolchéviques — sociaux-démocrates, libertaires — et peu après Trotsky fit massacrer les marins de Kronstadt. La rupture était consommée, tant au niveau des principes que des pratiques entre tenants de la Deuxième et tenants de la Troisième Internationale, même si sur le terrain de la défense des défavorisés l'unité d'action put ponctuellement ou sur le plus long terme être trouvée.

En 1989, l'histoire a définitivement (mais il y eut déjà 1956 et 1968) dépar-

tagé les congressistes de Tours, tant par la libéralisation des pays du Pacte de Varsovie que par la répression implacable de Pékin. Cela veut-il dire pour autant que le socialisme a cessé d'exister comme d'aucuns le proclament, voire même que nous nous trouvons à la «fin de l'histoire»? En réalité, nous reprenons les choses là où elles ont été laissées en 1917-1920.

L'idéal de justice, de démocratie, des droits de l'homme, d'équilibre social et planétaire, reste plus actuel que jamais comme l'humanisme qui est au cœur de l'action des socialistes. 1989, c'est la réconciliation de l'idéal et du réel.

La social-démocratie admet l'économie de marché, mais elle proclame simultanément la nécessité de garde-fous efficaces, car le marché laissé à lui-même écrase les plus faibles, sur le plan local

comme sur le plan mondial. Face aux débordements d'une définition exclusivement matérialiste de la richesse, d'une technologie imbue d'elle-même et se présentant comme seule garantie du progrès, la social-démocratie moderne représente aussi le garde-fou moral, le «supplément d'âme».

L'attrait exercé par le marxisme-léninisme sur des générations entières est dû aussi aux faiblesses, aux compromissions et aux erreurs de la social-démocratie. Le réformisme est la voie la plus difficile qui soit, devant à la fois composer, convaincre l'adversaire, s'opposer et mobiliser. Trop souvent, la social-démocratie a privilégié la première partie de cette dualité, sans même beaucoup convaincre, laissant une image de gestionnaire sans idéal mobilisateur, sans souffle, alors que son rôle est de combattre sans concessions les atteintes à la dignité de l'homme. Mais savoir combattre ne peut suffire: il faut savoir gérer, compter, prévoir. C'est ainsi que la social-démocratie suit la voie ténue, mais la seule possible, de l'alliance du réel et de l'idéal, du compromis et du combat. D'où l'importance de l'affirmation de ses valeurs et de la crédibilité de ceux qui les portent.

René Longet

GENÈVE

## Un lac de classe

(jd) Les partis communistes ont abandonné le principe de la lutte des classes comme moteur de l'histoire. Mais bien loin de ces sommets idéologiques, à ras-de-terre, au gré d'un débat parlementaire par exemple, surgit un morceau bien net de cette lutte des classes.

A Genève, c'est bien la troisième fois en vingt ans qu'on tente d'établir le libre accès du public aux rives du lac. Chargé de ce prononcer sur le préavis de la ville à un projet cantonal dans ce sens, le Conseil municipal a vu s'affronter défenseurs des droits acquis et partisans de la libre jouissance des beautés naturelles. Or certes les antagonismes de classes ne se conjugent plus sur le mode directement égoïste. On a ainsi entendu vanter le rôle irremplaçable de la propriété privée dans la protection de l'environnement — pensez aux hordes populaires saccageant les rives du lac en-

core inviolées — et une conseillère libérale chanter sans rire les mérites des propriétaires qui entretiennent leurs pelouses et contribuent à la beauté du site. Faudra-t-il leur verser une subvention? ■

GRISONS

## Neige sans canons

(réd) Le Grand Conseil grison aura à débattre à sa session de mai d'une initiative populaire intitulée «Neige sans canons». Si ce texte est accepté par le peuple, qui se prononcera vraisemblablement l'automne prochain, seul serait autorisé l'enneigement artificiel de petits tronçons, au bas des pistes notamment, ou pour des raisons de sécurité. Quant aux installations existantes, elles devraient être démantelées dans les cinq ans. ■